

ARTICLE PARU DANS LE MAGAZINE
VU D'ICI
DE MAI 2006

Margie et l'Europe : que font nos députés à Strasbourg ?

On peut se poser la question. Moins présents sur la scène politique locale du fait de leur nécessaire présence à Strasbourg et à Bruxelles une grande partie de leur temps, nous avons voulu en savoir plus. A l'occasion de l'ouverture de l'assemblée plénière du Parlement européen le 3 avril dernier, nous avons pu rencontrer Margie Sudre et lui poser quelques questions.

Trois semaines par mois, vous êtes à Strasbourg et à Bruxelles, le contact avec les Réunionnais ne vous manque pas ?

Evidemment, le contact direct ne peut pas s'établir à une telle distance, mais grâce aux technologies de communication que nous avons à notre disposition, je suis en contact quotidien et permanent, notamment par l'intermédiaire de mon assistant, avec les Réunionnais. Par ailleurs, la possibilité m'est donnée de recevoir régulièrement des Réunionnais et autres ultramarins au Parlement européen, ce que je n'ai jamais manqué de faire. Il faut en effet bien comprendre que nos dossiers sont traités à Strasbourg et à Bruxelles et non pas à La Réunion. Il est évident que ce sont les Réunionnais qui m'alertent lorsque des problèmes surgissent mais c'est bien au sein du Parlement européen que des solutions peuvent être trouvées.

Pourriez-vous nous expliquer en quelques mots votre activité et comment vous défendez les intérêts des Réunionnais ?

J'ai été élue en 1999 une première fois pour cinq ans sur la liste RPR-DL. En 2004, le mode de scrutin a changé, on a créé en France de grandes circonscriptions. Sept listes en métropole et une pour l'Outre-mer. J'ai été réélue sur la liste UMP. Les trois députés européens actuels sont tous réunionnais. Je suis à Bruxelles trois semaines par mois et je travaille sur tous les sujets européens au sein des différentes commissions sectorielles auxquelles j'appartiens : la Commission du développement régional et la Commission de la pêche. J'étudie par conséquent l'ensemble des rapports qui nous sont présentés et peux les amender, si nécessaire, afin de défendre les intérêts des Dom-Tom et plus largement des RUP (Régions Ultra Périphériques). Les députés européens ont un véritable pouvoir de décision et sont en mesure de dire à la Commission européenne que tel ou tel projet de réglementation ou telle voie proposée

ne nous convient pas. Je travaille actuellement sur la mise en place d'un Fonds de Solidarité de l'Union Européenne s'appliquant tant aux crises sanitaires qu'aux catastrophes naturelles. J'ai donc fait des propositions pour que le FSUE prenne en compte ces crises sanitaires à l'avenir, à l'instar de l'épidémie de chikungunya. J'appartiens également à une délégation interparlementaire, celle de l'ASEAN, ainsi qu'à l'assemblée paritaire des pays de l'ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique) pour l'aide au développement.

Les trois députés européens de la circonscription Outre-mer sont réunionnais. Pourquoi ne pas instaurer une sorte de "représentation tournante" pour rééquilibrer le mode de scrutin qui surreprésente La Réunion au détriment des Antilles, de la Guyane et des territoires d'Outre-mer ?

Non, il faut trois ans pour comprendre parfaitement comment les institutions fonctionnent trois ans de plus pour se créer suffisamment de contacts au Parlement européen et au sein de la Commission. En fait, ce n'est qu'au bout de sept à huit ans qu'on pèse véritablement en tant que député européen. Si chacun devait rester cinq ans, ce serait vraiment une perte complète d'un certain acquis et d'un certain savoir-faire qui sont aussi nécessaires que les idées qu'on défend au sein du Parlement européen. Quand j'ai été élue avec le RPR, on m'avait dit "tu reste cinq ans et après tu laisses ta place à quelqu'un d'autre issu d'une autre région ultrapériphérique". Le nouveau mode de scrutin a évidemment changé la donne. Les Verts faisaient comme ça mais ils y ont renoncé car c'était une énorme bêtise.

L'entrée des dix nouveaux pays au sein de l'Europe ne risque-t-elle pas de réduire l'enveloppe financière accordée aux Dom Tom à l'avenir ?

Ils sont une vraie préoccupation. La plupart d'entre eux ont un niveau de vie très en dessous du nôtre. Ils exercent un vrai lobbying pour que l'Europe leur accorde un maximum de fonds. Notre travail est donc de préserver au mieux nos intérêts. La programmation budgétaire 2007-2013 nous conserve le même soutien financier que l'actuel. Il a fallu se battre pour qu'il ne diminue pas au profit de ces pays qui présentent quantité de projets. Il faudra donc rester très vigilant pour l'avenir.

L'Europe doit-elle encore s'élargir ?

Elle ne va pas pouvoir s'étendre à l'infini. LA Roumanie et la Bulgarie vont entrer dans l'Europe car elles ont fait beaucoup d'efforts ces dernières années. On envisagera un jour également d'intégrer les pays composant l'ex-Yougoslavie, mais nous devons d'abord attendre qu'une paix durable soit installée. Quant à la Turquie, je suis désolée mais ce n'est pas un pays européen. Si l'on continue à s'étendre, notamment vers l'Asie, il y aura trop de différences d'identités et la communauté "européenne" n'aurait plus de sens.

QUESTIONS D'INFLUENCE

On pourrait être étonnée d'entendre qu'un mandat de cinq ans ne suffit pas pour avoir de l'influence au sein du Parlement européen en tant que député(e). En fait, il y a élu et homme politique. Ceux qui attrapent un mandat et qui n'en font rien, ce qui fait que l'on ne les revoit plus. Et puis ceux qui s'expriment et qui apportent une valeur ajoutée, alors ils commencent à compter. Généralement, ils poursuivent dans le milieu. Margie en fait partie. Appelée à exercer plusieurs hautes responsabilités dans le passé, elle a rempilé pour exercer un second mandat européen il y a deux ans. La question d'influence se pose à deux niveaux. La première au sein de sa famille politique qui l'a considérée comme la plus à même de représenter l'outre-mer à un moment donné. La seconde est directement liée à la première car c'est au vu de son expérience et de ses contacts liés au cours d son premier mandat qu'elle a été désignée de nouveau. La confiance nationale en poche ajoute à son influence auprès du Parlement. On est d'accord, ça se tient. Mais alors pourquoi avoir institué un mandat de cinq ans ? Peut-être pour séparer les bons des mauvais...

Par Ludovic Cornec